



Conditions générales de vente et d'utilisation « SANUSMAP » pour « MAP Partners »

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées « CGV ») régissent les relations contractuelles entre

SANUSLIFE Administration AG, une société de droit suisse dont le siège est situé rue Lindenstrasse 8/CH-6340 Baar (ZG), n° d'entreprise/n° de TVA : CHE-245.046.413 et ci-après dénommée « LE FOURNISSEUR » ou « SLI »

et

vous en tant qu'entreprise « **MAP Partner** » enregistrée sur le site <https://sanuslife.com/fra/companies/enquiry-mp> et qui souhaitez utiliser un ou plusieurs services de SLI en lien avec l'application « **SANUSMAP** », et ci-après dénommé « vous » ou « MAP Partner »

1. **Généralités**

1.1 « **SANUSMAP** » est une offre (ci-après dénommée « **SANUSMAP** ») du FOURNISSEUR disponible sur le domaine Internet <https://sanuslife.com/fra/planets/sanusmap> (ci-après dénommé « SITE INTERNET ») et via des applications mobiles (applications pour Android et IOS) qui par le biais d'une carte interactive et de la géolocalisation de l'utilisateur permet d'afficher les points d'eau potable et les offres commerciales du FOURNISSEUR et des MAP Partners dans la région concernée.

1.2 En vous enregistrant comme MAP Partner et en acceptant les présentes CGV, vous certifiez que vous concluez ce contrat en tant qu'entreprise et donc en tant que personne physique ou morale qui conclut ce contrat dans le cadre de ses activités commerciales, artisanales ou professionnelles.

1.3 Votre utilisation de **SANUSMAP** ainsi que le recours à ses services sont soumis aux dispositions d'une convention juridiquement contraignante entre vous et le FOURNISSEUR. Cette convention se compose de :

a) les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après dénommées « CGV ») consultables sur <https://sanuslife.com/fra/companies/enquiry-mp> ;

b) la déclaration de protection des données du FOURNISSEUR consultable sur https://sanuslife.com/fra/pages/display/privacy_policy ;

c) Uniquement en cas d'activation de la fonction « **SANUSPAY** » (voir point 4.5 ci-dessous) : les conditions d'utilisation de **SANUSPAY**, consultables sur le SITE INTERNET sur (www.sanuscoin.com),

lors de l'activation de la fonction « **SANUSPAY** » (prévue à partir de juillet 2022 ; voir ci-dessous, point 4.5) : les conditions d'utilisation de **SANUSPAY**.

Les CGV et la déclaration de protection des données du FOURNISSEUR ainsi que les autres conventions sous (c) sont ci-après dénommées ensemble « LES DISPOSITIONS ».

Les CGV et la déclaration de protection des données du FOURNISSEUR ainsi que les autres conventions sous (c) sont ci-après dénommées ensemble « LES DISPOSITIONS ».

1.4 Les DISPOSITIONS régissent les relations entre vous et le FOURNISSEUR concernant l'utilisation de **SANUSMAP** et les autres avantages que procure le partenariat MAP et font partie intégrante de toutes les conventions passées entre vous et le FOURNISSEUR concernant l'utilisation de **SANUSMAP**. Les réglementations divergentes ou complémentaires sont uniquement valables lorsque cela a été expressément convenu.

- 1.5 Si vous n'utilisez pas les fonctions de **SANUSMAP** uniquement pour utiliser les services destinés aux MAP Partners, mais aussi en tant que client final, ce dernier type d'utilisation est soumis aux CGV pour les clients finaux (<https://sanuslife.com/fra/pages/display/agb>).
- 1.6 Le recours aux services de **SANUSMAP** en tant que MAP Partner peut en outre être soumis à d'autres dispositions normatives et contractuelles, y compris d'autres fournisseurs avec lesquels le FOURNISSEUR travaille, dans la mesure où elles sont nécessaires pour assurer les services ou pour vous permettre d'y recourir.
- 1.7 Les contenus de **SANUSMAP** sont disponibles en plusieurs langues. Les DISPOSITIONS sont disponibles en allemand, en italien et en anglais. Pour votre relation contractuelle avec le FOURNISSEUR, seule la version allemande des DISPOSITIONS et des contenus de **SANUSMAP** prévaut.
- 1.8 Les DISPOSITIONS ne sont pas annulées pas d'autres CGV et s'appliquent toujours à la relation contractuelle entre le MAP Partner et SLI concernant les services de **SANUSMAP** pour MAP Partners, à moins que leur validité n'ait été expressément annulée par écrit avant votre utilisation de ces services et que leur annulation n'ait été confirmée par écrit par SLI.

2. Conclusion du contrat de partenariat MAP et acceptation des DISPOSITIONS

- 2.1 Pour pouvoir utiliser les services du FOURNISSEUR pour les MAP Partners, vous devez préalablement accepter les DISPOSITIONS. En consultant le SITE INTERNET en tant que MAP Partner et/ou en utilisant les fonctions de **SANUSMAP** pour MAP Partners, vous certifiez que vous avez lu et que vous acceptez les DISPOSITIONS applicables au moment de l'utilisation. Nous vous conseillons d'imprimer ou d'enregistrer localement les DISPOSITIONS pour vos archives.
- 2.2 Vous ne pouvez pas utiliser les fonctions de **SANUSMAP** pour MAP Partners et vous ne pouvez pas accepter les DISPOSITIONS si vous
 - a) n'avez pas encore atteint l'âge légal pour conclure un contrat avec le FOURNISSEUR
ou
 - b) si, conformément à la législation de l'État dans lequel vous utilisez **SANUSMAP** ou les services correspondants du FOURNISSEUR, vous ou votre entreprise n'êtes pas autorisés à les télécharger ou à les utiliser et/ou êtes exclus de toute activité entrepreneuriale connexe ou si d'autres lois vous l'interdisent.
- 2.3 Le FOURNISSEUR se réserve le droit de modifier à tout moment les DISPOSITIONS en tout ou en partie selon sa propre appréciation et sans justification. Si tel est le cas, les modifications des DISPOSITIONS sont applicables à compter de leur publication sur le SITE INTERNET. En utilisant **SANUSMAP** et les services correspondants du FOURNISSEUR après la publication des modifications, vous acceptez les modifications des DISPOSITIONS. Nous vous conseillons de vérifier régulièrement si les DISPOSITIONS n'ont pas été modifiées. Le FOURNISSEUR vous en informera à temps avant l'entrée en vigueur d'éventuelles modifications.

3. Objet du contrat : votre publicité sur SANUSMAP.

- 3.1. **SANUSMAP** est un logiciel qui met à la disposition des utilisateurs une carte interactive comprenant une fonction de géolocalisation et qui permet aux MAP Partners de publier leurs offres commerciales sur cette CARTE. Dans le cadre de **SANUSMAP**, le FOURNISSEUR propose ainsi une plateforme d'information et de publicité sur Internet et sur une application qui vous permet de présenter votre entreprise aux utilisateurs de **SANUSMAP** (utilisateurs enregistrés ou non) et de faire la promotion de vos services et de certains produits.

- 3.2. Le FOURNISSEUR propose les services de **SANUSMAP** sous forme de logiciel en tant que service (SaaS). L'objet du contrat entre vous et le FOURNISSEUR est donc la cession à durée déterminée, non exclusive et payante du logiciel sur Internet. À cette fin, le FOURNISSEUR enregistre le logiciel sur un serveur auquel vous et tous les utilisateurs pouvez accéder via le SITE INTERNET et via des applications mobiles (applications pour Android et IOS). Le FOURNISSEUR peut à tout moment modifier **SANUSMAP** et/ou le SITE INTERNET selon sa propre appréciation et/ou mettre à disposition des versions mises à jour de **SANUSMAP** et/ou du SITE INTERNET.
- 3.3. Pour utiliser la fonction de **SANUSAPP** pour MAP Partners, vous avez la possibilité de télécharger les données de votre entreprise avec votre secteur d'activité, votre adresse, vos coordonnées, l'adresse de votre site Internet (également sous forme de lien) et les informations et photos correspondantes à des fins publicitaires via le SITE INTERNET ou via l'application **SANUSAPP** et ainsi de les rendre visibles sur **SANUSAPP** pour les utilisateurs de ce logiciel (utilisateurs enregistrés ou non) (espace publicitaire). Après avoir effectué l'Upgrade en tant que MAP Partner, un espace publicitaire est automatiquement créé avec les données que vous avez fournies.
- 3.4. Étant donné que **SANUSMAP** est une plateforme purement informative et publicitaire, vous êtes vous-même responsable du contenu et des informations que vous publiez sur **SANUSMAP** en tant que MAP Partner. Le FOURNISSEUR décline toute responsabilité pour les contenus et les informations publiés ou pour les offres et/ou services que vous proposez aux clients finaux dans le cadre de l'utilisation de **SANUSMAP**. Cela vaut également pour l'eau potable conformément au point 4 ci-dessous. Vis-à-vis du client final, vous êtes le seul responsable de tous ces services.
- 3.5. Dans le cadre de votre utilisation de **SANUSMAP**, vous ne pouvez pas fournir ou utiliser des contenus, des informations, des offres et/ou des services qui enfreignent les droits de tiers (notamment dans le cadre des législations en matière de protection des données, de concurrence, de brevets et/ou de droit des marques ou d'autres droits en matière de propriété industrielle) ou qui violent des dispositions légales (notamment en matière d'ordre public ou de droit pénal). Vous vous engagez notamment à respecter les directives applicables à votre activité pour la publicité. En Italie, il s'agit plus particulièrement du « *Codice di Autodisciplina della Comunicazione Commerciale* » (Code d'autorégulation pour les communications publicitaires) du secteur italien de la publicité (*Istituto di Autodisciplina Pubblicitaria*) dans sa version applicable, consultable sur <https://www.iap.it/codice-e-altre-fonti/il-codice-il-codice-di-autodisciplina-della-comunicazione-commerciale/>.

Vous prenez donc acte du fait que les contenus suivants sont interdits :

- a) Contenus qui enfreignent des droits de propriété intellectuelle, des marques ou des brevets ou d'autres droits de propriété industrielle ;
 - b) Contenus pornographiques ou explicitement sexuels ;
 - c) Promotion ou offre de services non autorisés comme la prostitution, offre de drogues, d'armes, de traite des êtres humains ;
 - d) Représentation de violence, d'accidents, de cadavres, etc., contenus racistes ;
 - e) Contenus trompeurs et de manière générale tous les contenus qui vont à l'encontre de la concurrence loyale et/ou d'autres directives générales en matière de publicité qui s'appliquent dans le pays de votre activité et à votre secteur. En Italie il s'agit du Code d'autorégulation pour les communications publicitaires « *Codice di Autodisciplina della Comunicazione Commerciale* ».
- 3.6. Le FOURNISSEUR est en droit de contrôler à tout moment et selon sa propre appréciation les contenus publiés et le cas échéant de les supprimer s'il estime qu'ils ne respectent pas les directives ou les lois en vigueur.

- 3.7. Vous vous engagez à libérer le FOURNISSEUR de toutes les prétentions de tiers liées à d'éventuelles violations de droits par des contenus et des informations que vous avez publiés sur **SANUSMAP** ou sur le SITE INTERNET et à indemniser le FOURNISSEUR pour tous les coûts et préjudices directs ou indirects subis à la suite de violations de droits.
- 3.8. En transférant vos données et vos images au fournisseur pour la publication sur **SANUSMAP**, vous lui octroyez une licence internationale, non exclusive et gratuite sur les contenus correspondants et les droits afférents (y compris les droits de propriété intellectuelle, de brevets, des marques et d'autres droits de propriété industrielle) pour que ceux-ci puissent être publiés et mis à disposition dans le cadre de **SANUSMAP** et de ses optimisations. Par ailleurs, le FOURNISSEUR peut à tout moment utiliser à ses propres fins, y compris à des fins publicitaires, tous les contenus que vous avez mis à disposition dans le cadre de l'utilisation de **SANUSMAP**. Cette licence est illimitée et irrévocable. Il n'est pas dérogé aux éventuels droits de propriété sur les contenus concernés. Le FOURNISSEUR décline toute responsabilité pour l'utilisation des contenus et/ou des droits.
- 3.9. Le FOURNISSEUR est en droit d'afficher ou de faire afficher de la publicité et des offres de son entreprise ou de tout autre MAP Partner ou tiers dans le cadre de **SANUSMAP**. Le MAP Partner ne bénéficie d'aucune exclusivité locale ou sectorielle pour sa publicité sur **SANUSMAP**. Le FOURNISSEUR garantit cependant au MAP Partner que les publicités et offres du FOURNISSEUR ou de tiers n'entravent pas la visibilité des offres commerciales du MAP Partner et ne gênent pas la fonctionnalité de **SANUSMAP**.
- 3.10. En tant que MAP Partner vous êtes conscient du fait que **SANUSMAP** peut également contenir des commentaires relatifs à vos services et des évaluations de votre entreprise par des utilisateurs. Vous pouvez cependant désactiver cette fonction de commentaires via l'onglet « Vos paramètres » de votre tableau de bord. Si cette fonction est activée, vous devez tenir compte du fait que le FOURNISSEUR n'a aucune influence sur les commentaires et les évaluations laissés par les utilisateurs et que sa responsabilité vis-à-vis de vous se limite à celle d'un fournisseur et ne concerne pas les contenus. Cependant, si vous estimez qu'une évaluation ou un commentaire est inapproprié(e), vous pouvez le notifier au FOURNISSEUR ; celui-ci effectuera ensuite les vérifications qu'il estime nécessaires et le cas échéant, supprimera le commentaire ou l'évaluation si selon lui, il/elle ne respecte pas les directives ou les lois en vigueur.

4. Votre offre d'eau potable pour les utilisateurs de SANUSMAP. Autres prestations et conventions contractuelles.

- 4.1. En tant que MAP Partner, vous pouvez décider de mettre l'eau potable de votre entreprise à la disposition des utilisateurs de **SANUSMAP** aux heures d'ouverture habituelles via le champ prévu à cet effet dans l'application **SANUSMAP**. Vous pouvez décider si cette offre est gratuite ou payante et si l'eau proposée est basique ou ionisée. Vous vous engagez cependant à respecter les offres et les indications que vous avez librement publiées sur **SANUSMAP**.
- 4.2. Si vous souhaitez proposer de l'eau basique ou ionisée, vous vous engagez en outre à uniquement les préparer et les proposer avec la ligne de produits ECAIA de **SLI**.
- 4.3. Au cas où **SLI** recevrait des réclamations d'utilisateurs finaux concernant l'offre d'eau ou d'autres services ou produits en lien avec l'eau proposés et que vous avez choisis de publier sur **SANUSMAP** et/ou si vous deviez enfreindre l'une des deux dispositions susmentionnées, **SLI** vous donnera d'abord l'opportunité de prendre position. Au cas où ensuite, **SLI** constaterait malgré tout une violation du contrat, **SLI** vous accordera un délai de 5 jours pour vous remettre en conformité avec le contrat. Si vous ne le faites pas ou pas

dans le délai imparti, SLI est en droit de résilier le contrat sans préavis conformément aux dispositions légales en vigueur.

- 4.4. En tant que MAP Partner, vous participez gratuitement au projet « **SANUSPLANET** – we ♥ nature » de SLI durant toute la durée du contrat. Cela comprend notamment les prestations suivantes de la part de SLI :
- Mention de votre entreprise en tant que partenaire de projet dans l'application **SANUSMAP** ;
 - La mise à disposition gratuite d'un kit standard de matériel publicitaire **SANUSPLANET** et de brochures d'information – vous pouvez à tout moment acheter du matériel supplémentaire dans le **SANUSSTORE** ;
 - La licence gratuite et non exclusive pour une utilisation commerciale de la mention « **SANUSPLANET** – we ♥ nature » pour toute la durée du contrat.
- 4.5. En tant que MAP Partner, vous avez également la possibilité de participer à la vente de produits de SLI en tant que revendeur (ou « Reseller ») et/ou d'utiliser la fonction de paiement **SANUSPAY** du « **SANUSCOIN** », qui devrait être disponible à partir de juillet 2022, en activant les fonctions correspondantes dans le champ réservé de l'application SANUS ou de choisir directement et donc d'activer cette fonction dès votre inscription. Règles à respecter :
- a) Activation de la fonction « Reseller » : l'achat et la vente de produits de SLI, notamment de la MY WATER BOTTLE, doit se faire dans le respect des présentes DISPOSITIONS et plus particulièrement des dispositions du point 5 ci-dessous.
 - b) Probablement dès juillet 2022 - Activation de la fonction « SANUSPAY » : l'utilisation de la monnaie numérique **SANUSCOIN** est soumise aux conditions d'utilisation correspondantes publiées sur le SITE INTERNET sur (www.sanuscoin.com),
- 4.6. Après l'activation de la fonction « Reseller », SLI se réserve le droit de vous accepter comme revendeur des produits. Si vous êtes accepté comme revendeur, vous profitez pour tous les achats dans la gamme de produits disponibles « **SANUSPLANET** » de SLI des prix de gros pratiqués par SLI pour les revendeurs.
- Pour que vous soyez accepté comme revendeur, il faut que
- (i) vous soyez autorisé à la vente au détail conformément aux lois et prescriptions applicables à votre lieu d'implantation ;
 - (ii) vous acceptiez expressément les conditions contractuelles correspondantes pour les revendeurs ;
 - (iii) SLI se soit assurée que votre gamme de produits correspond au concept de vente de SLI ;
- Par ailleurs, SLI se réserve le droit de faire dépendre l'activation de la fonction « Reseller » d'une première commande minimale.
- 4.7. Après l'activation de la fonction « **SANUSPAY** » (probablement dès juillet 2022), SLI se réserve le droit de vous accepter comme participant au système de paiement **SANUSCOIN**. Il faut notamment que vous ayez expressément accepté les conditions d'utilisation correspondantes. Lorsque vous avez été accepté comme point de vente acceptant le **SANUSCOIN**, SLI mettra à votre disposition les appareils/applications nécessaires, tel que prévu dans les conditions d'utilisation pour les points de vente acceptant le **SANUSCOIN**.
- 4.8. Confidentialité : en tant que MAP Partner, vous ne pouvez pas transmettre à des tiers des informations techniques ou commerciales de SLI portées à votre connaissance dans le cadre du contrat ou utiliser de telles informations à d'autres fins que celles convenues dans le contrat, et ce durant la durée du contrat et après l'expiration du contrat.

- 4.9. Le FOURNISSEUR vous permet d'activer les filtres suivants dans SANUSMAP :
- a) Ces marqueurs peuvent seulement être paramétrés **une fois** : - My Water Bottle ; - Tap water (payant) ; - Eau ECAIA (payant) ; - Point de vente acceptant le SANUSCOIN
 - b) Ces marqueurs peuvent être paramétrés un **nombre illimité de fois** : - Tap water (gratuit) ; - Fountains ; - ECAIA water (gratuit) Les conditions d'utilisation publiées sur le SITE INTERNET www.sanuscoin.com s'appliquent à l'utilisation de la cryptomonnaie SANUSCOIN,

Si vous vendez de l'eau du robinet (Tap water, payant) ou de l'eau ECAIA (payant), vous êtes tenu de disposer d'une licence de débit de boisson.

5. **Dispositions particulières pour les revendeurs (« RESELLERS »).**

Si vous activez la fonction « Reseller » (c'est-à-dire revendeur), les dispositions particulières suivantes s'appliquent à vous (ci-après également dénommé « RESELLER ») :

- 5.1. **Revendeur dans les commerces de détail.** En tant que RESELLER, vous pouvez acheter la gamme de produits actuelle « SANUSPLANET » de SLI à des fins de revente et vendre ces produits directement aux clients finaux dans un commerce de détail. Dans ce contexte, vous garantissez que vous êtes autorisé à la vente au détail conformément aux lois et prescriptions applicables à votre lieu d'implantation. Vous assurez à SLI que vous ne vendrez pas les produits à des clients si vous les soupçonnez d'acheter les produits de SLI pour les revendre.
- 5.2. **Pas de vente en ligne ou à distance.** La vente des produits de SLI aux clients finaux peut uniquement se faire au détail et de manière directe dans les lieux d'implantation et les points de vente de votre entreprise. En tant que RESELLER, vous ne pouvez donc en aucun cas vendre les produits achetés auprès de SLI en ligne ou à distance. Le recours à des représentants ou à des revendeurs est également interdit. Si vous enfreignez cette règle, SLI est en droit de résilier le contrat sans préavis conformément aux dispositions légales en vigueur.
- 5.3. **Aucune exclusivité.** Vous ne bénéficiez d'aucune exclusivité locale ou sectorielle pour l'activité de RESELLER. Vous acceptez donc que des tiers dans votre voisinage vendent les mêmes produits.
- 5.4. **Offre de produits.** Vous pouvez consulter la gamme de produits actuelle de SLI sur [https://sanuslife.com/fra/store/categories/view/802_SANUSPLANET-Produkte]. SLI ne garantit cependant pas que tous les produits de la gamme soient toujours disponibles. Par ailleurs, SLI se réserve le droit de déréférencer certains produits ou certaines lignes de produits de manière temporaire ou définitive et d'en introduire de nouveaux. Le RESELLER ne peut en aucun cas demander des dommages-intérêts ou une compensation lorsque certains produits sont temporairement ou définitivement indisponibles.
- 5.5. **Commandes** – Les commandes du RESELLER auprès de SLI doivent être effectuées par le biais de l'application SANUSMAP ou en ligne dans l'espace de connexion prévu dans le SANUSSTORE, doivent contenir toutes les données nécessaires pour définir les produits demandés et deviennent uniquement contraignantes pour SLI après confirmation. SLI est en droit d'accepter ou de refuser les commandes passées par des RESELLERS, selon sa propre appréciation. SLI peut notamment refuser des commandes lorsque celles-ci ne respectent pas les quantités minimales de commande indiquées dans la gamme de produits sur [https://sanuslife.com/fra/store/categories/view/802_SANUSPLANET-Produkte].
- 5.6. **Prix d'achat** – Sauf accord écrit contraire entre les parties, les prix d'achat pour le RESELLER auprès de SLI sont ceux qui figurent dans la liste de prix en vigueur au moment de la commande et s'entendent H.T. au départ de l'entrepôt de SLI à Bolzano (Ex Works,

Incoterms 2020). La liste de prix applicable au moment de l'activation de la fonction Reseller est celle qui figure sur <https://sanuslife.com/fra/companies/packages-mappartner> à ce moment-là.

SLI peut modifier la liste de prix ; les modifications éventuelles des listes de prix par SLI entrent en vigueur à compter de la date de leur communication aux RESELLERS.

- 5.7. **Prix de revente** – Le RESELLER peut décider librement du prix de revente des produits à ses propres clients, mais il ne peut en aucun cas pratiquer une politique de prix qui nuirait à l'image des produits et il doit baser sa politique des prix sur les directives économiques et les politiques commerciales communiquées par SLI. Les prix des produits pour les clients finaux « FREE User » qui sont affichés par SLI dans sa boutique en ligne SANUSSTORE (https://sanuslife.com/deu/store/categories/view/802_SANUSPLANET-Produkte) sont donc considérés comme des prix de vente conseillés.
- 5.8. **Paiements et délais** - Sauf accord contraire entre les parties dans la commande/confirmation de commande, le paiement des différentes commandes doit se faire en euros ou en cryptomonnaie selon les conditions et les modalités de paiement publiées dans le SANUSSTORE sur [<https://sanuslife.com/deu/pages/display/agb>]. Il est convenu que SLI reste propriétaire des produits jusqu'à ce que le RESELLER les ait entièrement payés. Si le RESELLER ne respecte pas les délais et/ou les conditions de paiement, SLI est en droit d'annuler ou de retarder les livraisons en cours. Dans tous les cas, SLI a droit à des intérêts de retard sur les montants qui n'ont pas été payés ou qui ont été payés en retard par le RESELLER conformément à l'art. 5 du décret législatif n° 231/2002.
- 5.9. **Autorisation d'importation et conditions relatives à la région dans lequel se trouve le point de vente** – Le RESELLER doit se charger de demander, de rechercher et de se procurer auprès des autorités locales toutes les autorisations et tous les documents, comme les licences, les attestations et les autorisations d'importation, nécessaires à la vente et à la promotion des produits de SLI sur le point de vente.
- 5.10. **Délais de livraison**- Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de commande ne sont en aucun cas contraignants. SLI communiquera cependant immédiatement au RESELLER tout incident survenu après la confirmation de commande et indépendant de sa volonté qui pourrait entraîner un retard dans les délais convenus. Dans ce cas, les parties conviendront de nouveaux délais de livraison compatibles avec la situation.
- 5.11. **Remise** - La remise des produits au RESELLER et le transfert des risques qui s'en suit ont toujours lieu sur le site de production ou dans l'entrepôt de SLI lors du chargement de la marchandise dans le véhicule du transporteur mandaté, indépendamment des accords en matière de frais de transport.
- 5.12. **Garantie** - SLI garantit que les produits ne présentent pas de défauts de matériau et de fabrication et que le nombre et la qualité des produits spécifiés dans la confirmation de commande sont respectés. Le RESELLER doit contrôler les produits lors de la réception et doit notifier les défauts, les quantités erronées par écrit à SLI dans les 8 (huit) jours qui suivent la réception des produits sous peine de forclusion. Les défauts cachés de produits doivent être notifiés par écrit dans les 8 (huit) jours après leur découverte et au plus tard dans un délai de douze (12) mois après la remise au RESELLER.
- SLI est en tout cas toujours en droit de faire vérifier les défauts et les problèmes de qualité découverts par le RESELLER par les moyens qui lui semblent appropriés. Sont exclus de la garantie tous les défauts ou dommages causés par un manque de soin ou une manipulation non conforme par le RESELLER ou par des clients auxquels celui-ci a vendu les produits.
- Dans la mesure où elle reconnaît la présence de défauts ou la non-conformité des produits, SLI procèdera au choix à l'échange des produits ou - si possible - à leur réparation

gratuite à l'usine ou elle établira une note de crédit pour le montant facturé des produits défectueux.

Toute autre forme de garantie et/ou de responsabilité pour des dommages directs, indirects, fortuits ou consécutifs qui pourraient être dus à la présence de défauts est expressément exclue.

- 5.13. **Garanties du revendeur** - Indépendamment des garanties fournies par SLI pour les produits, le RESELLER peut également décider d'accorder des garanties supplémentaires à ses clients selon sa propre appréciation et sous sa propre responsabilité. Tout recours contre SLI pour cela ou pour d'autres garanties légales à respecter par le RESELLER dans le cadre de sa relation contractuelle avec ses clients est exclu.

6. Frais d'utilisation pour SANUSMAP.

- 6.1. Indépendamment d'éventuelles actions de rabais du FOURNISSEUR, l'utilisation de SANUSMAP est payante et s'effectue sur la base d'un contrat d'abonnement. Par l'enregistrement sur le SITE INTERNET et la création d'un compte d'utilisateur, vous déclarez que vous souhaitez avoir recours au logiciel payant SANUSMAP. Tous les prix et autres frais pour l'utilisation de SANUSMAP peuvent être consultés sur le SITE INTERNET et s'entendent H.T. et/ou autres impôts. SLI se réserve le droit d'adapter les prix de manière périodique, mais elle vous informera à temps de ces changements.
- 6.2. Le contrat d'abonnement court à partir de la date de conclusion du contrat et est limité à une durée d'un (1) an. Il est automatiquement reconduit d'un an supplémentaire s'il n'est pas résilié par écrit avec un préavis d'un (1) mois avant la fin de l'année contractuelle par l'une des parties contractantes. La résiliation du contrat d'abonnement entraîne la suppression de votre compte d'utilisateur et de toutes les données qu'il contient. Vous êtes tenu de sauvegarder vos données avant la fin du contrat (par ex. par téléchargement).
- 6.3. Les frais pour l'utilisation de SANUSAPP sont exigibles une fois par (probablement à partir d'août 2023 pour la première fois) an avant le début de chaque année contractuelle. Vous êtes informé de l'échéance via e-mail et via l'application SANUSAPP et vous êtes alors invité à payer ces frais sous la forme d'une redevance annuelle. Le montant correspondant s'affiche également sous « redevance annuelle » dans votre espace de connexion dans le SANUSSTORE. Après réception de la demande de paiement, vous êtes tenu de payer la redevance d'utilisation à l'avance et sans déduction. La facture sera établie après la réception du paiement.
- 6.4. Le paiement peut uniquement s'effectuer selon les modalités de paiement indiquées sur le SITE INTERNET et dans l'application SANUSMAP. Les conditions et modalités de paiement publiées sur <https://sanuslife.com/deu/> s'appliquent au SANUSSTORE. Le FOURNISSEUR se réserve le droit de modifier les conditions de paiement.
- 6.5. Si vous êtes même partiellement en retard de paiement, le FOURNISSEUR est en droit d'annuler les prestations contractuelles, de supprimer vos contenus de SANUSMAP et de bloquer l'accès à votre compte d'utilisateur. Le FOURNISSEUR se réserve également le droit de faire valoir d'autres prétentions en lien avec le retard de paiement.

6a. Partenariat MAP gratuit ; conditions préalables ; étendue des services ; obligations du partenaire MAP

- 6a. 1. En tant qu'organisation/club/association à but non lucratif, vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement en tant que MAP-Partner. Dans le cadre du partenariat MAP gratuit, le MAP-Partner n'est soumis à aucun frais conformément à la section 6 des présentes CGV ; les obligations énumérées à la section 6a.4 sont en revanche imposées au MAP-Partner.

- 6a.2 L'inscription à un partenariat MAP gratuit est à la seule discrétion du FOURNISSEUR. Vous n'avez en particulier pas le droit de vous inscrire dans le cadre d'un partenariat MAP gratuit.
- 6a.3. Dans le cadre du partenariat MAP gratuit, le MAP-Partner bénéficie des services listés dans les sections 3 et 4 des présentes CGV. Il reçoit en outre gratuitement une adhésion PREMIUM en tant que partenaire commercial ou Member (SANUSBUSINESS) avec le statut VIP du FOURNISSEUR et est soumis aux droits réglementés dans les Conditions générales du partenaire commercial (en particulier : possibilité de développer le sponsoring sous forme de commissions, mise à disposition d'un site Internet personnalisé) et aux obligations.
- 6a.4. En contrepartie, le MAP-Partner gratuit est soumis aux obligations suivantes pendant la durée du contrat :
- Envoi du contenu de la newsletter mise à disposition par le FOURNISSEUR via la newsletter interne de l'entreprise, conformément aux dispositions légales en la matière, au moins 8 newsletters par an,
 - Publication de posts de réseaux sociaux concernant le FOURNISSEUR, SANUSPLANET, SANUSLIFE, SANUSCOIN et/ou l'application SANUSAPP sur tous les canaux de réseaux sociaux exploités par le MAP-Partner, au moins 8 posts par an, et
 - Publication des logos SANUSLIFE, SANUSPLANET et/ou SANUSCOIN du FOURNISSEUR et mention du FOURNISSEUR sur le site Internet du MAP-Partner,
 - Octroi des droits d'utilisation simples nécessaires à son logo ou autre identifiant d'entreprise à des fins d'utilisation pour référence sur le site Internet et les canaux de réseaux sociaux du FOURNISSEUR
- 6a.5. Par ailleurs, les autres dispositions des présentes CGV s'appliquent au partenariat MAP gratuit.

7. Autres conditions d'utilisation de SANUSMAP.

- 7.1. Vous pouvez uniquement utiliser SANUSMAP et les contenus correspondants dans le cadre de l'usage prévu dans le contrat et donc uniquement à des fins de promotion de votre entreprise et de ses services. Vous n'avez pas d'autres droits que ceux-là. Toute autre utilisation requiert l'accord écrit préalable du FOURNISSEUR.
- 7.2. Si vous dépassez le cadre d'utilisation prévu dans le contrat ou si vous utilisez SANUSMAP ou les contenus de SANUSMAP de manière illégale ou si vous autorisez une utilisation illégale, le FOURNISSEUR peut annuler les prestations contractuelles et bloquer votre accès à SANUSMAP et/ou résilier le contrat sans préavis. Dans tous les cas, vous serez responsable des dommages et/ou prétentions de tiers qui en découlent et vous serez tenu de dédommager le FOURNISSEUR de toutes les prétentions de tiers.
- 7.3. SANUSMAP est la propriété exclusive du FOURNISSEUR. L'utilisation de SANUSMAP ne vous octroie aucun droit ni aucune prétention vis-à-vis de SANUSMAP ou de ses contenus et encore moins sur le logiciel ou le SITE INTERNET. Le FOURNISSEUR reste détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle, de brevets, des marques et d'autres droits de propriété industrielle. Vous n'êtes pas autorisé à copier, décompiler (*reverse engineering*),

reproduire, vendre ou céder, louer ou prêter de manière temporaire SANUSMAP, le SITE INTERNET et/ou le logiciel du FOURNISSEUR dans leur entièreté ou même en partie.

- 7.4. Vous êtes tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et/ou utiles pour empêcher une utilisation illégale et non contractuelle de SANUSMAP. Si vous constatez ou si vous deviez constater qu'une utilisation illégale ou non contractuelle risque de survenir, vous êtes tenu de le notifier immédiatement au FOURNISSEUR. Vous êtes tenu de protéger vos droits d'accès et vos données d'identification et d'authentification contre l'accès par des tiers et vous n'êtes pas autorisé à les transmettre à des personnes non autorisées.
- 7.5. Le FOURNISSEUR est en droit de prendre à tout moment et selon sa propre appréciation des mesures techniques ou autres pour protéger SANUSMAP contre une utilisation non contractuelle et/ou d'imposer des conditions d'utilisation plus strictes.

8. Exclusion de responsabilité du FOURNISSEUR

- 8.1. Les prestations de SANUSMAP y compris les contenus et les services du SITE INTERNET, ainsi que toutes les autres pages alias du FOURNISSEUR sont mis à disposition « tels quels » et SLI décline toute responsabilité ou toute garantie pour cela.
- 8.2. Le FOURNISSEUR n'est donc pas responsable pour les erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards et/ou arrêts durables ou temporaires lors de l'utilisation, lors du transfert et/ou lors de la mise à disposition des contenus et des prestations de SANUSMAP, pour les pannes des canaux de communication, pour les accès non autorisés, pour le vol, la perte et/ou l'endommagement de données que vous indiquez, créez ou obtenez dans le cadre de l'utilisation de SANUSMAP.
Le FOURNISSEUR n'est pas non plus responsable pour les problèmes et les pannes techniques en rapport avec l'Internet mobile, les réseaux ou les lignes téléphoniques, les systèmes en ligne, les serveurs ou les fournisseurs, les équipements informatiques, les logiciels et pour les défaillances des e-mails ou du prestataire de services lors du traitement des paiements électroniques en raison de problèmes techniques ou de saturation d'Internet ou d'une combinaison de ces problèmes. Le FOURNISSEUR décline également toute responsabilité pour les modifications éventuelles qu'il effectuerait sur SANUSMAP.
- 8.3. Le FOURNISSEUR ne peut pas non plus être tenu pour responsable de l'accès et l'utilisation abusive par des tiers des contenus et informations que vous avez vous-même placés sur SANUSMAP ou sur le SITE INTERNET.
- 8.4. SLI ne garantit donc pas que :
- Votre utilisation de SANUSMAP ne soit pas interrompue et/ou qu'elle puisse s'effectuer dans les temps, de manière sûre et/ou sans erreurs ni dysfonctionnement ; dans pareil cas, le FOURNISSEUR s'efforcera cependant de rétablir au plus vite la disponibilité de SANUSMAP ;
 - Votre utilisation de SANUSMAP satisfasse vos attentes ou que vos publicités sur SANUSMAP soient un succès commercial ;
 - Les informations que vous obtenez dans le cadre de l'utilisation de SANUSMAP soient justes et fiables ;
 - Les commentaires et les évaluations des utilisateurs sur SANUSMAP soient objectifs et/ou corrects ;
 - Les erreurs lors de l'utilisation ou du fonctionnement des programmes informatiques mis à votre disposition dans le cadre des prestations du FOURNISSEUR soient réparées.
- 8.5. Le FOURNISSEUR décline toute responsabilité pour les dommages (y compris les dommages directs ou indirects, les dommages consécutifs et les pertes de profit) directement ou indirectement causés par l'utilisation de SANUSMAP, hormis en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

- 8.6. Le FOURNISSEUR n'est pas partie contractante pour les services que vous proposez aux clients finaux dans le cadre de **SANUSMAP** ou à la suite de l'utilisation de ce logiciel. Le FOURNISSEUR décline toute responsabilité et toute autre garantie pour les contenus, les informations, les offres et les services que vous mettez à la disposition des clients finaux en lien avec l'utilisation de **SANUSMAP** ou pour les commentaires et les évaluations à propos de vos services et de vos offres que les clients finaux laissent sur **SANUSMAP** ou sur d'autres applications et sites Internet.
- 8.7. Sauf mention dans les présentes CGV, d'autres conditions, garanties ou dispositions (y compris les dispositions concernant une qualité satisfaisante, l'adéquation pour une deuxième utilisation ou la conformité aux descriptions) ne s'appliquent pas non plus aux prestations du FOURNISSEUR.
- 8.8. Les exclusions et limitations de responsabilité du FOURNISSEUR stipulées au point 8 ne s'appliquent pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

9. Fin et résolution du contrat

- 9.1. Le contrat peut être résilié par écrit par une des parties contractantes avec un délai de préavis d'un (1) mois avant la fin de l'année contractuelle, comme stipulé à l'article 5.2 des présentes dispositions.
- 9.2. Sans préjudice d'autres motifs de résiliation légaux ou contractuels, le FOURNISSEUR est en droit de résilier le contrat sans préavis et avec effet immédiat dans une ou plusieurs des situations suivantes :
- a) Ouverture d'une procédure de redressement ou d'une procédure similaire vis-à-vis du MAP Partner ;
 - b) Arrêt des paiements par le MAP Partner, cession de parties de l'entreprise pour payer des créanciers dans le cadre d'une restructuration du MAP Partner.
 - c) Liquidation ou dissolution de la société du MAP Partner ou cessation des activités du MAP Partner pour une autre raison ;
 - d) Résolution du contrat éventuel entre **SLI** et le MAP Partner en tant que revendeur en raison d'une violation majeure des dispositions du contrat pour les revendeurs par le MAP Partner ;
 - e) Résolution du contrat éventuel entre **SLI** et le MAP Partner pour la fonction « **SANUSPAY** » en raison d'une violation majeure des dispositions du contrat pour les détenteurs d'un point de vente acceptant le **SANUSCOIN** ;
- 9.3. Si vous enfreignez une des dispositions conformément aux points 3.5, 3.7 (responsabilité pour les contenus et obligation de dédommagement), 4.8 (confidentialité), 7.2 (utilisation non contractuelle), 7.3 (violation de droits de propriété intellectuelle et d'autres droits de propriété industrielle du FOURNISSEUR), 7.4 (transmission de données d'accès à des tiers) des présentes CGV, cela constitue une violation grave qui autorise le FOURNISSEUR à résilier le contrat sans préavis.
- 9.4. Par ailleurs, le FOURNISSEUR a également le droit de résilier le contrat sans préavis pour violation grave de la part du MAP Partner lorsque le MAP Partner enfreint gravement les dispositions de ce contrat et qu'il ne remédie pas de manière satisfaisante à cette violation du contrat dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la mise en demeure écrite du FOURNISSEUR. Le droit du FOURNISSEUR à la résiliation extraordinaire sans préavis existe notamment dans le cas où le MAP Partner a été signalé à plusieurs reprises par les utilisateurs de **SANUSMAP**. Le FOURNISSEUR a droit à des dommages-intérêts dans le cadre des dispositions légales.
- 9.5. En cas de résolution du contrat, indépendamment de la raison pour laquelle elle survient, vous êtes tenu d'arrêter immédiatement d'utiliser la mention « **SANUSPLANET** – we ♥

nature » et d'autres marques ou slogans du FOURNISSEUR que vous utilisez sur la base des DISPOSITIONS et de restituer tout le matériel d'information correspondant à SLI à sa demande.

- 9.6. En cas de résolution du contrat, le MAP Partner n'a droit à aucune compensation ni à aucune indemnisation pour les frais engagés et/ou pour la valeur commerciale et/ou toute autre promotion de SANUSMAP, du projet « SANUSPLANET – we ♥ nature » ou d'autres produits de SLI. Cela vaut également lorsque le MAP Partner agissait en tant que RESELLER.

10. Notifications.

10.1. Toute notification au MAP Partner en rapport avec le contrat est considérée comme dûment remise lorsqu'elle est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, par e-mail certifié, par e-mail normal ou par le biais d'un message dans l'application SANUSMAP aux coordonnées indiquées par le MAP Partner sur son tableau de bord.

10.2. Les notifications au FOURNISSEUR en rapport avec le contrat doivent impérativement être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, par e-mail certifié ou par e-mail normal à l'adresse suivante. SANUSLIFE Administration AG, rue Lindenstrasse 8/CH-6340, Baar (ZG), e-mail adiministration@sanuslife.com.

11. Droit applicable et juridiction compétente. Lieu d'exécution.

11.1. Toutes les relations entre les parties contractantes, y compris les présentes CGV, sont soumises au droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

11.2. Seuls les tribunaux de Hamburg – Mitte, Allemagne, sont compétents pour tous les litiges issus de ou en lien avec les relations entre les parties contractantes, y compris les présentes CGV.

11.3. Le lieu d'exécution pour toutes les prestations contractuelles est le siège social du FOURNISSEUR.

12. Dispositions finales.

12.1. Si une ou plusieurs clauses des DISPOSITIONS sont ou venaient à être invalides et/ou sans effet, cela n'influence en rien la validité et l'efficacité des autres dispositions.

12.2. Si vous violez une ou plusieurs clauses des DISPOSITIONS, la tolérance du FOURNISSEUR vis-à-vis de cette violation n'entraîne en aucun cas son renoncement à ses droits et à d'autres effets conformément aux dispositions concernées ou le renoncement au droit à l'exécution complète des obligations et conditions du contrat et/ou des DISPOSITIONS.

Mise à jour : 24/06/2020